

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° DP2021_110

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

Décision portant attribution du marché 2021M36-TRANSP

Exploitation de services de transports affectés à titre principal aux scolaires

Lot 1 : circuit C129 vers le collège Mont Sauvy à Orgon

Lot 2 : circuit C609 A vers le collège Françoise Dolto à Saint-Andiol

La Présidente de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L5211-10 ;

VU la délibération n° 77/2020 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation à la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de la Communauté ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU les articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique relatif à la procédure d'appel d'offres ouvert

CONSIDERANT la consultation publiée le 17 septembre 2021 au BOAMP et au JOUE,

VU le rapport d'analyse des offres du 27 octobre 2021 et le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 4 novembre 2021.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De passer le marché 2021M36-TRANSP pour l'exploitation de services de transports affectés à titre principal aux scolaires :

Lot 1 : circuit C129 vers le collège Mont Sauvy à Orgon

Lot 2 : circuit C609 A vers le collège Françoise Dolto à Saint-Andiol

Avec l'entreprise suivante :

TRANSDEV VAUCLUSE
173 Rue du Petit Gigognan
ZI Courtine
84000 AVIGNON

Pour un montant estimatif de :

- Lot 1 : circuit C129 vers le collège Mont Sauvy à Orgon :

Montant initial de 8 mois de 44 324.59 € HT, montant annuel prévisionnel de 70 998.36 € HT, soit un montant sur 44 mois de 257 319.68 € HT (283 051.64 € TTC) ;

- Lot 2 : circuit C609A vers le collège Françoise Dolto à Saint Andiol – Mollégès :

Montant initial de 8 mois de 33 615,11 € HT, montant annuel prévisionnel de 53 820.21 € HT, soit un montant sur 44 mois de 195 075.74 € HT (214 583.31 € TTC) ;

ARTICLE 2 :

D'autoriser la signature des pièces administratives, techniques et financières du marché, y compris les futurs avenants ne modifiant pas celui-ci de manière substantielle ;

ARTICLE 3 :

Le marché est établi pour une durée maximale d'exécution fixée à quarante-quatre (44) mois décomposés comme suit :

Durée d'exécution de 8 mois (jusqu'au 31 août 2022), avec possibilité d'une reconduction tacite de trois (3) fois douze (12) mois à compter du 1^{er} septembre 2022.

La durée maximale d'exécution du marché incluant trois (3) éventuelles reconductions est donc fixée à quarante-quatre (44) mois. En tout état de cause, la durée globale du marché ne pourra excéder le 31 août 2025.

Toutefois à l'issue du la période initiale de 8 mois et de chaque reconduction annuelle, le pouvoir adjudicateur aura la possibilité sans indemnité de résilier le marché sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois (3) mois.

ARTICLE 4 :

Rappelle que toutes les décisions prises par la Présidente en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Présidente et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération, notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Arles.

ARTICLE 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Eyragues, le 9 novembre 2021

La Présidente,
Madame Corinne CHABAUD

